

1. GÉNÉRALITÉS / DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente font partie intégrante de tout contrat conclu entre MULTANOVA AG (ci-après nommée « MULTANOVA ») et ses clients ou fournisseurs. Les clauses contradictoires du client ou du fournisseur sont considérées comme nulles, sauf si elles sont reconnues par écrit et par MULTANOVA comme faisant partie intégrante des présentes conditions. Toute clause accessoire, garantie ou modification des présentes conditions générales de vente doit être formulée par écrit. Les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur au moment de la conclusion du contrat.

2. CONCLUSION DE CONTRAT

Toutes les informations données concernant les offres et les listes de prix de MULTANOVA sont sans engagement ni obligation. Le contrat entre le client ou le fournisseur prend force uniquement à compter du moment où la commande a été confirmée ou délivrée par écrit par MULTANOVA. La date de référence est celle à laquelle la confirmation ou la commande écrite a été envoyée par MULTANOVA.

3. INCOTERMS

Dans la mesure où des incoterms sont convenus dans la commande, dans la confirmation de livraison ou de commande écrite de MULTANOVA, la révision 2000 des incoterms est applicable. Toutefois, toute clause contradictoire des présentes conditions générales de vente prévaut dans tous les cas.

4. LIEU D'EXÉCUTION / TRANSFERT DES PROFITS ET RISQUES

4.1. Le lieu d'exécution pour les livraisons de MULTANOVA depuis le siège à Uster ZH, en Suisse, est le siège de MULTANOVA. Le lieu d'exécution pour les livraisons directes depuis l'usine d'un fabricant tiers (comme par exemple le fabricant) est l'usine du tiers. Pour toutes les livraisons effectuées par MULTANOVA, c'est-à-dire également suivant des Incoterms différents, les profits et risques sont transférés au moment où les marchandises sont chargées pour être transportées chez le client, que le transport soit assuré par MULTANOVA, le client ou un tiers.

4.2. Le lieu d'exécution pour les livraisons de marchandises chez MULTANOVA est le lieu de destination. Les profits et risques sont transférés à MULTANOVA uniquement à la livraison des marchandises au lieu de destination et après la réception en bonne et due forme de celles-ci. Sans accord de la part de MULTANOVA, aucune livraison partielle ni anticipée n'est acceptée de la part des fournisseurs.

4.3. Le lieu d'exécution des paiements à, ou de, MULTANOVA est le siège de MULTANOVA à Uster ZH, en Suisse.

5. TRANSPORT / ASSURANCE / CONDITIONNEMENT

5.1. Les frais de port des marchandises reviennent au client de MULTANOVA sauf accord écrit contraire. Dans tous les cas cependant, le transport des marchandises se fait aux risques du client. L'assurance du transport et les frais y afférant sont également du ressort du client sauf accord écrit contraire. Le conditionnement s'effectue dans tous les cas aux frais du client. MULTANOVA ne récupère pas les emballages.

5.2. La livraison de marchandises à MULTANOVA s'effectue aux frais de MULTANOVA, sauf accord écrit contraire. Le fournisseur doit présenter ces frais séparément dans son offre. Le transport de la livraison est assuré par le fournisseur, et les frais d'assurance doivent être entendus comme compris dans le prix de la marchandise, ou justifiés séparément dans l'offre du fournisseur. Lors de livraison auprès de MULTANOVA, les frais de conditionnement sont entendus comme compris dans le prix de la marchandise.

6. DÉLAIS ET DATES DE LIVRAISONS

6.1. Les délais et dates de livraison, convenus entre MULTANOVA et le client, sont donnés à titre indicatif uniquement, sauf accord écrit contraire : le délai de livraison débute à compter de la conclusion du contrat, au plus tôt toutefois après réception de tous les documents et informations nécessaires au client. Tout retard dans la livraison suite à des événements pour lesquels MULTANOVA ne peut être tenue pour responsable, comme par exemple les guerres, conflits du travail, fermetures d'entreprises, ralentissements de la production, dommages causés aux installations de production, accidents, non-livraisons et retards de livraison d'un sous-traitant, mesures ou décrets administratifs, perturbations du fonctionnement et de la circulation ou livraisons tardives effectuées directement par le fabricant, n'habilitent le client ni à réclamer des dommages-intérêts, ni à se rétracter. Si les circonstances à l'origine des retards de livraisons ne permettaient pas de pouvoir y remédier dans un délai convenable, ou si le client prenait du retard à remplir ses devoirs contractuels, MULTANOVA se réserve le droit de se rétracter en informant le client de façon appropriée. MULTANOVA peut garantir la livraison au client uniquement dans le cadre des possibilités du fabricant, et ne peut se porter garant d'un approvisionnement

en continu. S'il est convenu que le client doit venir enlever les marchandises, celui-ci est dans l'obligation de venir les retirer dans le délai convenu. Dans la mesure où aucun autre délai d'enlèvement n'est prévu, celui-ci est de un an. À l'expiration du délai, MULTANOVA est en droit de réclamer l'exécution immédiate du contrat. Le client est tenu de réceptionner toute prestation payée d'avance pendant le délai prévu au contrat. Sauf accord écrit contraire, le client ne peut se voir remettre d'avoir ou de ristourne de la part de MULTANOVA pour les prestations de services non réceptionnées.

6.2. Les délais et dates de livraison convenus entre MULTANOVA et ses fournisseurs ont caractère d'obligation. Ils sont réputés respectés quand les marchandises sont réceptionnées sur le lieu de livraison à l'expiration du terme. Quand les délais et dates de livraisons convenus ne sont pas respectés par les fournisseurs, MULTANOVA est en droit de renoncer à l'exécution de la prestation sans fixer de délai, et de se rétracter. Toute réclamation légale de dédommagement est réservée. Si un moyen de transport plus rapide est rendu nécessaire du fait du retard du fournisseur dans l'envoi des marchandises, il revient au fournisseur de supporter les frais de port supplémentaires. Les surcoûts des envois express injustifiés sont également à la charge du fournisseur. Si la livraison du fournisseur doit arriver plus tôt que prévu, MULTANOVA se réserve le droit de régler la facture des marchandises livrées à la date de livraison prévue initialement.

7. GARANTIE

7.1. MULTANOVA garantit exclusivement vis-à-vis du client les spécifications consignées par écrit dans le cadre des normes d'usage. Toute différence légère ou à caractère commercial constatée dans la qualité, le poids, la taille, l'épaisseur, la largeur, l'équipement, le design et les couleurs ne peut être tenue comme défaut de fabrication, et les propriétés des designs éventuellement présentés ne peuvent être considérés garantis dans la mesure où la marchandise livrée remplit la fonction prévue à l'origine. Sur les relevés de contrôle, les tolérances dimensionnelles applicables sont les écarts d'usage pratiqués dans les pays de production. En fournissant ses prestations de service, MULTANOVA garantit au client que les résultats visés au moment de la réception sont conformes aux critères d'exécution spécifiés dans le contrat. En ce qui concerne les prestations de service de conseil, aucune garantie ne peut être apportée par MULTANOVA. Les garanties apportées par MULTANOVA sont définitives et remplacent toutes les dispositions relatives aux garanties, qu'elles soient valables explicitement ou implicitement.

7.2. Il revient au fournisseur de contrôler les quantités et la qualité avant d'envoyer les marchandises à MULTANOVA ou aux clients de MULTANOVA. Le fournisseur se porte garant auprès de MULTANOVA d'une livraison conforme au contrat : absence de vice caché ou de vice juridique, marchandises en parfait état et utilisation de matières premières sans défaut prévues à cet effet. Il lui revient également de tenir plus particulièrement compte du respect des prescriptions administratives et légales du fabricant et du pays de destination.

8. CONTRÔLE DES MARCHANDISES ET PRESTATIONS DE SERVICE / RÉCLAMATIONS

8.1. Il revient au client de MULTANOVA de contrôler la marchandise lors de sa réception ou de vérifier la conformité de la prestation fournie par MULTANOVA. Les dommages causés lors du transport sont à signaler par écrit à l'entreprise responsable du transport. Les vices décelés sont à signaler immédiatement par écrit à MULTANOVA ou au plus tard dans les huit jours à compter de la réception des marchandises ou de la prestation. Les vices non décelables après une inspection minutieuse sont à signaler immédiatement par écrit à MULTANOVA, ou au plus tard dans les huit jours à compter de la détection du vice. À défaut de réclamation dans les délais impartis et dans les formes, les marchandises ou prestations sont réputées acceptées. Les garanties relatives aux défauts des marchandises ou des prestations fournies prennent fin dans tous les cas au plus tard un an après enlèvement ou réception des marchandises du transporteur au client ou, dans la mesure où MULTANOVA doit effectuer un montage ou une mise en service, un an après la fin de l'installation ou de la mise en service.

8.2. Les droits à réclamation pour les vices cachés de MULTANOVA auprès du fournisseur prennent fin dans tous les cas au plus tôt deux ans après la réception et l'enlèvement des marchandises par MULTANOVA.

9. RESPONSABILITÉ

9.1. Quand une réclamation relative à un vice est justifiée et transmise dans les formes et dans les délais impartis, MULTANOVA a le choix vis-à-vis du client entre le remplacement ou la remise en état des marchandises, le remboursement du prix d'achat ou une indemnisation de la moins-value. En tout dernier lieu, la partie de la moins-value apparaissant uniquement lors de l'utilisation concrète des marchandises et non lors d'une autre utilisation n'est pas indemnisée, et ceci vaut également quand MULTANOVA a été informée de l'utilisation concrète en question. Si MULTANOVA choisit la livraison de pièces de remplacement ou le

remboursement du prix d'achat, MULTANOVA est en droit, mais n'a pas l'obligation de venir retirer les marchandises présentant un vice. Sont exclus de la responsabilité de MULTANOVA les détériorations dues à un stockage non conforme par le client, à l'usure naturelle, à un défaut de maintenance de la part du client ou d'un tiers, au non respect des instructions d'exploitation, à la soumission à des contraintes mécaniques trop importantes, à l'utilisation de moyens d'exploitation non adaptés, à la soumission à des influences chimiques ou électrolytiques, aux montages et mises en service présentant des défauts, non effectués par MULTANOVA ainsi qu'à d'autres causes pour lesquelles MULTANOVA ne peut être tenue responsable. De la même façon, la responsabilité ne couvre pas les défauts attribuables aux instructions données par le client pour la construction ou l'exploitation du matériel. La responsabilité de MULTANOVA prend en outre fin quand le client entreprend des modifications ou réparations sur la marchandise sans l'approbation de MULTANOVA ou quand celles-ci sont revendues à un tiers par le client. Les responsabilités contractuelles et extracontractuelles de MULTANOVA relatives à toute autre détérioration, comme en particulier, les dommages résultant indirectement des défauts, les dommages indirects, les pertes de bénéfices etc. (liste non exhaustive) sont totalement exclus.

- 9.2. MULTANOVA se réserve les droits de garantie légale et de réclamation de dommages-intérêts vis-à-vis de ses fournisseurs, notamment concernant le remplacement, la réduction, la remise en état de pièces de remplacement respectives et de dommages-intérêts. MULTANOVA se réserve en outre le droit de ne pas verser le règlement à ses fournisseurs, tant que, dans la mesure où MULTANOVA réclame un remplacement, le livreur n'a pas rempli son devoir de livraison de marchandises en parfait état ou que les circonstances relatives au remplacement, à la réduction ou au dommages-intérêts n'aient été élucidées.

10. PRIX / CONDITIONS DE PAIEMENT

- 10.1. En règle générale, les prix d'usage pratiqués auprès des clients de MULTANOVA sont les prix en vigueur au moment de la livraison, et pour tout ce qui concerne l'ingénierie, le montage, la mise en service et la maintenance, l'estimation faite au moment de l'exécution de la mission. MULTANOVA se réserve le droit d'apporter des modifications à sa liste de prix et à ses catalogues imprimés sans préavis. Les commandes d'une valeur inférieure à 50.-- CHF peuvent se voir majorées d'un petit supplément. Les prix que MULTANOVA a convenu avec ses clients s'entendent, sauf accord contraire écrit, en francs suisses, nets, TVA, frais de conditionnement, de port, d'assurance et taxes diverses telles que la douane etc. exclus. Le coût de la livraison des marchandises ou de la fourniture de prestations par MULTANOVA est à régler par le client dans le délai inscrit sur la facture et prenant effet à compter de la date de facturation, à MULTANOVA. Pour tout paiement non effectué après expiration du délai de paiement le client sera mis en demeure sans sommation. Les intérêts de retard, sous réserve d'un taux supérieur selon l'article 104 par. 3 du CO, sont d'un minimum de 5 %.
- 10.2. Les prix que MULTANOVA a convenu avec ses fournisseurs sont des prix fixes et s'entendent, sauf accord écrit contraire, en francs suisses, nets, TVA et taxes diverses telles que la douane etc. exclus, mais frais de conditionnement, de port et d'assurances compris. Les modifications de prix et les réserves s'y rapportant ont donc seulement caractère d'obligation quand et dès que celles-ci sont reconnues par écrit par MULTANOVA. MULTANOVA paye en règle générale les marchandises livrées indépendamment du contrôle de celles-ci lors de leur réception au lieu de destination. Les paiements totaux ou partiels de MULTANOVA ne constituent donc pas une acceptation de la quantité, du prix ou de la qualité. Pour cette raison, les droits de réclamation de MULTANOVA restent intacts même après paiement des marchandises.
- 10.3. Les cessions de créances existantes vis-à-vis de MULTANOVA, tout comme les compensations à l'aide de créances à compenser ne sont autorisées ni au client ni au fournisseur de MULTANOVA.

11. RÉTRACTATION

Les retards de paiement ainsi que les modifications dans les rapports avec le client qui compromettent le paiement des marchandises ou des prestations autorisent MULTANOVA à se rétracter du contrat à tout moment et à garder les marchandises, à les réclamer auprès du client ou de ne pas lui fournir la prestation. La faculté de faire valoir ses droits aux dommages-intérêts est expressément réservée. Les intérêts de retard sont calculés d'après la clause 10.1 des présentes conditions générales de vente.

12. REVENTE

Les marchandises livrées par MULTANOVA ne peuvent être exportées en-dehors du pays de destination prévu à l'origine. Lors d'une infraction à cette interdiction, MULTANOVA se dégage de toute responsabilité. Dans le cas d'une infraction, MULTANOVA est autorisée à se prévaloir de son droit de rétractation vis-à-vis des commandes en cours du client concerné sans sommation ou fixation d'un délai et sans droit à compensation.

13. LOCATION D'APPAREILS

- 13.1. Lors de la location d'un appareil, MULTANOVA cède l'utilisation de l'appareil convenu dans le contrat le temps de la location de l'appareil. Les possibilités d'utilisation de l'appareil loué sont déterminées par les

caractéristiques inscrites dans le contrat correspondant et dans le manuel d'utilisation de l'appareil. Sauf accord écrit contraire, la livraison, l'installation et la maintenance de l'appareil loué ainsi que les prestations de services complémentaires sont inscrites dans la facture du client. MULTANOVA ne donne aucune garantie quant à la possibilité de faire fonctionner l'appareil loué en continu. MULTANOVA prend en charge les demandes d'interventions pour tout problème survenant lors de la période de fonctionnement d'usage. Les interventions sur place ou de maintenance à distance sont effectuées pendant le temps d'intervention inscrit au contrat. Si aucune période d'intervention n'a été convenue, celle-ci est effectuée dans un délai raisonnable.

- 13.2. En règle générale, le taux de location des appareils est inscrit par MULTANOVA dans la facture mensuelle du client. Pour les mois entamés, il est compté un taux de location de 1/30 du taux mensuel par jour.
- 13.3. Le client est tenu responsable de tous les dommages causés à l'appareil loué pendant la période de location ou de sa perte, dans la mesure où ceux-ci ont été causés par lui ou un tiers (comme par exemple les actes de vandalisme). Il revient au client et à lui seul de conclure un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile de MULTANOVA.
- 13.4. Le client est tenu d'informer immédiatement MULTANOVA de toute saisie, rétention ou mainmise ainsi que tout prononcé de faillite et de signaler à l'office des poursuites et faillites que l'appareil loué est la propriété de MULTANOVA. Tous les frais que MULTANOVA aura à supporter du fait d'une telle saisie seront à la charge du client.

14. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les marchandises livrées par MULTANOVA restent propriété de MULTANOVA jusqu'à leur paiement intégral. Lors de la conclusion d'un contrat, le client habilite MULTANOVA à procéder aux frais du client à l'enregistrement d'une réserve de propriété dans le registre officiel. La revente, la transformation ou l'adaptation de marchandises possédées par le client ou un tiers sous réserve de propriété est défendue jusqu'au paiement intégral du prix convenu. Si le client entreprend tout de même l'une de ces actions, il est dans l'obligation de céder à MULTANOVA dès la première demande ses droits et créances existants vis-à-vis du tiers à hauteur de la couverture totale des prix convenus avec MULTANOVA. Dans le cas d'une transformation ou d'une adaptation de la marchandise sous réserve de propriété, MULTANOVA est alors copropriétaire du nouveau produit à hauteur du prix convenu. Tous les autres droits de MULTANOVA restent réservés.

15. RESPONSABILITÉ CIVILE PRODUITS

Le fournisseur garantit MULTANOVA contre toute réclamation et indemnise MULTANOVA pour tous les dommages subis résultant de la responsabilité civile liée aux marchandises qu'il a livrées. MULTANOVA s'engage à porter immédiatement à la connaissance du fournisseur ces réclamations. MULTANOVA se réserve le droit de faire valoir ses réclamations vis-à-vis du fournisseur, même après expiration éventuelle du délai, conformément à la loi sur la responsabilité civile correspondante.

16. DROITS D'AUTEUR

Les droits d'auteur attachés à tous les documents tels que les plans, les schémas, logiciels, etc. remis au client ou au fournisseur de MULTANOVA restent propriété de MULTANOVA. Le client ou le fournisseur est habilité à utiliser ces documents et toutes les informations supplémentaires exclusivement aux fins convenues avec MULTANOVA. Sans accord préalable écrit de la part de MULTANOVA, le fournisseur n'est pas autorisé, du fait de ses documents et informations à fabriquer ou proposer des produits ou prestations de service à des tiers, ou de copier, reproduire ces documents et informations, ou de les porter d'une quelconque manière à la connaissance de tiers qui ne se sont pas vus confier directement par le fournisseur la réalisation de travaux en relation avec les commandes passées par MULTANOVA.

17. CLAUSE PARTICULIÈRE

Ces conditions générales de vente sont établies en trois langues (de, it, fr). En cas de doute, c'est le texte dans sa version allemande qui est applicable. Une version mise à jour des présentes conditions générales de vente peut être téléchargée sur www.multanova.ch.

18. DROIT APPLICABLE

Les rapports juridiques entre le client ou le fournisseur d'une part et MULTANOVA d'autre part sont régis dans tous les cas par le droit suisse. Les conventions des Nations Unies sur les ventes internationales de marchandises du 11 avril 1980 (Wiener Kaufrecht) sont exclues.

19. JURIDICTION COMPÉTENTE

Le tribunal compétent est celui du siège de MULTANOVA (CH-8610 Uster ZH, Suisse). MULTANOVA est cependant en droit de poursuivre en justice le client ou le fournisseur devant le tribunal compétent de leur siège.